

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1292

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Rue Emile Zola - Requalification au droit de divers établissements scolaires - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la rue Emile Zola à Décines Charpieu est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements votée par le conseil de Communauté du 21 janvier 2003.

La rue Emile Zola à Décines Charpieu supporte un trafic de transit important entre Vaulx en Velin et Meyzieu. Elle est bordée par de nombreux établissements publics dont certains récemment mis en service. L'objectif de l'aménagement est la mise en sécurité des cheminements pour piétons et la création de parcs de stationnement pour accueillir le public fréquentant ces établissements. Les établissements existants sont le collège Maryse Bastié terminé en 2002 et le gymnase contigu au collège. Un projet de centre nautique dont l'ouverture est prévue au printemps 2005 est situé face à ces équipements.

Il convient, aujourd'hui, d'engager une étude prenant en compte :

- les aspects sécuritaires à donner à cette voirie fortement fréquentée par les piétons et supportant un trafic important de transit,
- la création d'une zone de stationnement de 150 places,
- l'aménagement des parvis du collège et de la piscine.

La section de voie concernée s'étend sur 250 mètres. L'opération dans sa globalité est estimée à 40 000 € pour les études et 960 000 € pour les travaux d'aménagement. Elle fait suite à l'aménagement d'une première phase de cette même voie entre l'avenue Franklin Roosevelt et le carrefour avec la rue Raspail. Les travaux d'une durée prévisible de 10 mois devront faire l'objet d'une attribution après appel d'offres ouvert.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 7 avril 2003 et du bureau restreint le 12 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-0963 du 21 janvier 2003 ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des études de faisabilité, le programme et la réalisation des travaux pour l'aménagement de la rue Emile Zola à Décines Charpieu.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains concernant la requalification de la rue Emile Zola à Décines Charpieu pour un montant de 1 000 000 € répartis selon l'échéancier suivant :

- 40 000 € en 2003,
- 150 000 € en 2004,
- 810 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,